



Genève, le 8 octobre 2025

Le Conseil d'Etat

2980-2025

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Madame Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale
Inselgasse 1
3003 Berne

**Concerne : modification des ordonnances relatives à la loi sur la transplantation -
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 20 juin 2025 concernant l'objet cité sous rubrique et vous en remercie.

En réponse, notre Conseil vous informe qu'il approuve la révision totale des ordonnances sur la transplantation et l'attribution d'organes, la révision partielle des ordonnances sur la xénotransplantation, les essais cliniques et les médicaments ainsi que l'abrogation des ordonnances sur les émoluments en rapport avec les transplantations et sur la transplantation croisée.

Notre Conseil salue les améliorations opérées permettant ainsi de renforcer la sécurité des patients, notamment, par l'instauration d'un système de vigilance et une réglementation des banques de données conforme aux exigences en matière de protection des données.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre parfaite considération.

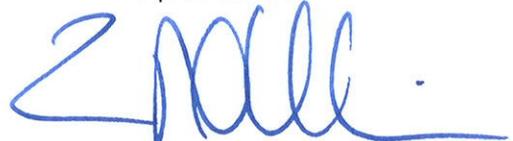
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz